

Réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le Mardi
07 Octobre 2014
Périodique 1.445
SITE : www.rgccf.be
E-MAIL CQ : brasseur@skynet.be

Etaient présents : M. BRASSEUR Président
MM. CHAMZOPOULOS - CHARTIER -
GAUTHIER - LOOZE - TUBETTI -
STILLEMANT du CPH - BOURGI de la CPAH
Absent(s) excusé(s) : MM.

PV REUNION DU 07/08/2014

**18h15 Match : BOIS DU PRINCE -
TRABZONSPOR du 20/09/2014 (2-0)**

Arbitre : M. DELBART Michael (PO)
Joueur : M. SARUHAN Huseyn 03/10/90
TRABZONSPOR (PO)

Après avoir entendu le joueur, le référé étant
absent EXCUSE, le CD décide :

Le joueur SARUHAN Huseyn **est suspendu
pour 2 journées effectives de toutes
compétitions officielles au sein du RGCC à
partir du 18/10/2014**

Comparution : TRABZONSPOR = 1

**18h30 Match : MATRICULE 22 - ECOLE
CHAMPIONS du 13/09/2014 (0-4)**

Arbitre : M. MAHROUS Mohammad (PO)
Joueurs : M. SCHLUEPPMANN Erwin
01/03/91 MATRICULE 22 (PO)
M. LAMBAUX Alan 10/02/77
MATRICULE 22 (PO)
M. LAMBAUX Johan 25/01/82
MATRICULE 22 (PO)

**En l'absence NON EXCUSEE du référé et
des joueurs, le CD décide :**

Les joueurs SCHLUEPPMANN Erwin et
LAMBEAUX Johan **sont suspendus pour 7
journées effectives de toutes compétitions
officielles au sein du RGCC à partir du
18/10/2014.**

Le joueur LAMBAUX Alan **est suspendu en
séance jusqu'au 07/10/2017 inclus**

**L'extension de cette sanction est proposée
à l'URBSFA**

Comparution : MATRICULE 22 = 3
Absence comparution : MATRICULE 22 = 3

**18h40 Match : CS ACOZ - FC RCCF du
20/09/2014 (2-9)**

Arbitre : Mme JUVENOY Nicole
CQ CS ACOZ : M. MARTIN Kevin (PO)

M. MARTIN Kevin étant absent NON
EXCUSE, l'amende pour manque
d'organisation est appliquée.

Comparution : CS ACOZ = 1
Absence comparution : CS ACOZ = 1

**19h00 M. MANIET Steven CQ FC MAJESTIC
convoqué EN URGENCE :**

Pour dette et violence au terrain, l'exclusion
du RGCC du club FC MAJESTIC est signifiée
en séance à M. MANIET Steven.
De plus, les joueurs ELBOUBKARI Faysalle
24/02/84 et CHELLAF Khalid 15/05/91 **sont
radiés du RGCC sans possibilité de ré-
affiliation future.**

**CONVOCATION REUNION DU MARDI 21
Octobre 2014 au local du RGCC « LE
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville -
6200 CHATELET**

(PO) = Présence OBLIGATOIRE
(PF) = Présence FACULTATIVE
**18h30 Match : BOIS DU PRINCE - FC
FONTAINE du 04/10/2014 (2-3)**
Arbitre : M. DELBART Michael (PO)
Dél. Visité : M. PREVOT Philippe (PO)

18h40 Réclamation FC RCCF

CQ FC RCCF : M. PATIN Jean Marie (PO)
CQ ECOLE CHAMPIONS : M. CARIAT Denis
(PO)

SUSPENSIONS

Faute dite nécessaire : suspendu(s) pour 1 journée effective de toute compétition officielle au sein du RGCC à partir du 25/10/2014 :

VARRICHIO Enzo 15/05/85 FC RCCF

AMENDES ET FRAIS DIVERS :
Match du 04/10/2014 et réunion du
07/10/2014

* F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non rentrées ou retard :

* R. N.C. ou R. = Résultats non communiqués ou retards :

1. MONCEAU UNITED	1x3 €
3. ECOLE CHAMPIONS	
F.A. incomplète	1x10 €
	1x3 €
7. LA LEGIA	1x3 €
8. FC ATLAS	
FORFAIT 1° inf.	1x25 €
10. MATRICULE 22	
Comparution	3x10 €
Absence comparution	3x15 €
12. FC CHARLEROI	
F.A. N.R. ou R. 1° inf.	1x10 €
16. CS ACOZ	
Comparution	1x10 €
Absence comparution	1x15 €
Manque d'organisation	1x25 €
17. FC FONTAINE	1x3 €
18. KD BONS VILLERS	
F.A. incomplète	1x10 €
	1x3 €
24. WILLEM'S TRAVEL	3x3 €
27. CS tP MUPPETS	2x3 €
32. FC RCCF	2x3 €
	1x10 €
44. CAROLO MCC	1x3 €
52. VDV BUFFALOS	2x3 €
53. AC B. VILLERS 2	2x3 €
54. CDC OLD BOYS	1x3 €
58. VAN EGDOM JONET	2x3 €
63. BOIS DU PRINCE	3x3 €
65. YILDIZ CLUB 61	2x3 €
68. TRABZONSPOR	1x3 €
Comparution	1x10 €

DECISION COMMISSION PROVINCIALE DES ARBITRES DU HAINAUT (CPAH)

LE CLUB RESPONSABLE DE FAITS GRAVES COMMIS A L'EGARD D'UN ARBITRE, SERA SANCTIONNE DE NON DESIGNATION POUR 3 à 4 MATCHS A DOMICILE.

IL EST DANS VOTRE INTERET DE FAIRE RESPECTER LE REFERE EN TOUTES CIRCONSTANCES (joueurs et officiels) OU BIEN SE SERA LA DISPARITION PURE ET SIMPLE DES CORPORATIFS

A REPERCUTER AUPRES DE VOS AFFILIES, SANS ARBITRE PLUS DE FOOTBALL

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du RGCC LE MARDI 21 Octobre 2014 à 18h15 (si besoin, voir convocation)

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE SITE www.rgccf.be (VOIR SUR GOOGLE CHROME)
LE PERIODIQUE PAPIER RESTE LE 1° REFERENT (faire les modifications dans votre carnet calendrier).
EN CAS DE RETARD POSTAL, CONSULTER LE SITE POUR LES CONVOCATIONS.